

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 18 DECEMBRE 2023, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 11 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 16

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIBERT Séverine, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, ROUX-NOUVEL Florence (départ à 21h), MENOTTO Sylvain, PALLUEL-BLANC Célia (arrivée à 19H30), JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette, BLANC Nicolas

ABSENT REPRESENTÉ : M. VIALLET Bruno par Mme MOLLIET Gisèle  
ABSENTE : Mme HORNECKER Justine

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MIRABAIL Jean-Pierre

---

*Après approbation du procès-verbal de la séance précédente (Madame Eliette VIARD-GAUDIN souhaite que soit précisé que l'opposition au choix rédactionnel de la revue Ensemble portant sur la présence du loup sur le territoire n'était pas partagée par tout le Conseil municipal), le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.*

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté, l'établissement d'une servitude d'usage d'une source et de passage de canalisations sur des parcelles communales dans le secteur des Chaux.

➤ OFFICE DE TOURISME - PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE 2023 ET DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2024  
Monsieur Nicolas BLANC, Président de l'Office de tourisme, et Monsieur Frédéric BLANC-MAPPAZ, Directeur, présentent le bilan d'activité de l'année 2023 de l'Office de tourisme.

Pour rappel, les principales actions menées par l'Office de tourisme (13 salariés) sont définies dans la convention annuelle d'objectifs établie avec la collectivité et sont : l'accueil, l'animation, la promotion de la station, l'appui à la Commune pour certains dossiers (garderie, ...), la gestion du cinéma en saison, la communication (papier, digitale et animation du site WEB), la commercialisation (centrale de réservation).

S'agissant des missions d'accueil, des accueils décentralisés hors les murs de l'Office de tourisme ont été organisés, été comme hiver, et ont donné satisfaction à la clientèle.

Le cinéma est un service équilibré financièrement et accueille en moyenne 4 300 spectateurs par an.

Le service animation, constitué de 2 personnes en saison, organise concerts, spectacles enfants, pots d'accueil et est présent sur tous les évènements conventionnés.

Le service communication, organisé avec 3 personnes, assure la communication papier et digitale. Cette dernière est en constante augmentation (+ 3,65% de visites sur Facebook et + 19% sur Instagram). La communication presse est mise en œuvre avec l'appui de l'agence de presse Revolution R (17 communiqués de presse en hiver et 17 en été).

Les médias nationaux sont alimentés régulièrement par des images transmises par le service communication avec un bilan très satisfaisant (11 TV et radio) en termes de présence (C8, France inter, Match, Figaro).

L'Office gère également les partenariats avec les marques (Dynafit, Julbo, Cimalp, Dynastar, Origine, La Coop), organise des salons (du goût avec ses 6 500 visiteurs et du ski alpinisme) ainsi que de nombreux évènements (rencontres littéraires et enduro VTT été, ...). Il assure également la gestion des évènements conventionnés (Pierra menta été, Grand parcours du CAF, ...) avec une prestation modulée selon chaque organisation (gestion des inscriptions, de la communication, des hébergements, ...).

En 2023, l'Office de tourisme a participé à l'organisation de nouveaux évènements, à savoir les fêtes de la Cayère et de la musique, le passage de la TDS, la journée du patrimoine, l'Ultra spirit, et a apporté un soutien logistique à l'UCAAB.

Le service réservation est agréé pour le classement des meublés (25 en 2023). Le chiffre d'affaires de la centrale de réservation s'élève à 473 565 € (+ 11,7%) pour l'hiver 2023 et 181 700 € pour l'été (+ 5,4%) sans les retombées ponctuelles en lien avec le tournage du film « Berger ». Il s'appuie sur les analyses fournies par G2A dans le cadre de l'observatoire du tourisme.

L'Office travaille étroitement avec les services de la Communauté d'agglomération Arlysère, l'Agence Savoie Mont Blanc et l'OT 73 Savoie Mont blanc.

Quelques missions annexes lui sont attribuées notamment l'appui au fonctionnement de la garderie située à la Clé des cimes, la gestion de la TEAM Arêches-Beaufort (utilisation de l'image des athlètes et montage de produits de communication pour les réseaux), la gestion de l'agence postale d'Arêches et du concours des Maisons fleuries.

En 2024, en plus des missions habituelles, l'accent sera mis sur :

- des accompagnements spécifiques afin de faciliter les missions des opérateurs économiques locaux (notamment MMV et AZUREVA),
- la politique de commercialisation avec AZUREVA et l'hôtel de la Roche,
- la prise en main avec l'Office de tourisme des Saisies de la marque « Beaufortain » : promotion du territoire, gestion des contrats des 2 ambassadeurs (François D'HAENE et Marie BOCHET),
- le partenariat avec la Commune pour le projet de réhabilitation de la ferme de la Cayère,
- la finalisation du dossier Flocon vert dans l'objectif la labellisation en 2024.

Suite au débat portant notamment sur l'intérêt de poursuivre des actions de promotion du territoire dans un contexte de sur fréquentation touristique, le Conseil prend connaissance du bilan financier 2023 (dépenses et recettes) qui intègre une dotation de fonctionnement attribuée par la collectivité d'un montant de 670 000 €.

Les prévisions pour le budget 2024 intégrant des charges en augmentation (masse salariale, énergie, audit qualité), la dotation sollicitée auprès de la Commune s'élève à 701 759 € (+ 4%), étant rappelé que les retombées financières de l'activité touristique de la Commune s'élèvent à 32 M€ (24 M€ en hiver et 8 M€ en été).

Le Conseil municipal statuera sur le montant de cette dotation et sur la convention d'objectifs entre la Commune et l'Office de tourisme lors du Conseil municipal de janvier 2024.



➤ REHABILITATION DE LA FERME DE LA CAYERE - VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF

Le Conseil prend connaissance du contenu de l'avant-projet définitif pour la réhabilitation de la ferme de la Cayère dont le coût est estimé à 1,6 M€ HT, coût auquel se rajoute le montant de la scénographie estimé à 200 000 €.

Il est rappelé que les dossiers de demande de subvention ont été transmis à l'ensemble des financeurs, ainsi qu'aux établissements bancaires.

Après avoir été informé qu'un nouvel appel à projet concernant le patrimoine est lancé par le Département (le projet de la Cayère entrant particulièrement dans ses objectifs), le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'avant-projet définitif.

➤ MODIFICATION DES TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR

Le Conseil valide à l'unanimité les nouveaux tarifs proposés pour la taxe de séjour qui s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la seule modification portant sur le tarif des hébergements 2\* qui passera à 1,10 €, taxe départementale incluse.

➤ CONVENTION D'OCCUPATION DE LA ZONE DE LOISIRS DE MARCOT - CHOIX DU CANDIDAT

Le Conseil prend connaissance des 6 offres remises suite à l'appel à candidature pour l'exploitation de la zone de loisirs de Marcôt et décide, préalablement au choix, de rencontrer l'ensemble des candidats. Cette rencontre aura lieu courant janvier dans l'objectif d'une décision lors du Conseil municipal du 22 janvier 2024.

➤ RESIDENCE DE TOURISME « LA CLE DES CIMES » - DECISIONS S'AGISSANT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DES PARKINGS ET DU FONCIER

Le Conseil est informé de la nécessité de modifier d'une part le bénéficiaire, d'autre part la durée, de la convention établie entre la Commune et Angèle gestion pour la gestion du parking de la résidence La Clé des cimes, parking de 101 places propriété de la Commune de Beaufort, et autorise (1 abstention) Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention établie jusqu'au 31 décembre 2058 (même durée que le bail à construction de la résidence) avec l'ASL à constituer pour la gestion de l'ensemble des parties communes de la résidence, les conditions financières étant inchangées et la collectivité gardant 10 places pour les clients de la station, les saisonniers.

➤ APPROBATION DES TARIFS DU SDIS POUR LE TRANSPORT DES BLESSES

Le Conseil valide les tarifs proposés par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour le transport des blessés bas de pistes – cabinet médical ou centre hospitalier pour la saison d'hiver 2024, le SDIS intervenant en cas d'indisponibilité des ambulances privées.

➤ VALIDATION DES DATES D'OUVERTURE DES REMONTEES MECANQUES POUR L'ETE 2024 ET DES TARIFS

Le conseil prend connaissance et valide les propositions de la SEMAB (Conseil d'administration du 7 décembre 2023) s'agissant des dates d'ouverture et des tarifs pour les remontées mécaniques pour l'été 2024. Ces dernières seront ouvertes du samedi 6 juillet au dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2024 (Piapalay les mardis, Grand Mont les jeudis et dimanches).

➤ VALIDATION DES DATES D'OUVERTURE DU DOMAINE SKIABLE POUR LA SAISON 2024/2025

Le Conseil d'administration de la SEMAB propose une ouverture du samedi 21 décembre 2024 au vendredi 4 avril 2025, avec des pré-ouvertures les week-ends du 7 et 8 décembre et du 14 et 15 décembre 2024. Le Conseil souhaite, conformément au contrat d'affermage qui prévoit que les dates sont arrêtées conjointement par la collectivité et l'exploitant, que la fermeture des remontées mécaniques soit reportée de deux jours, soit le dimanche 6 avril 2025.

➤ SUBVENTIONS EN FAVEUR DES COOPERATIVES SCOLAIRES

Madame Florence ROUX-NOUVEL, élue déléguée, présente le travail de la Commission éducation s'agissant des dotations financières pour permettre le fonctionnement des coopératives scolaires.

Une revalorisation des dotations par classe et par enfant est proposée, tout comme l'attribution d'une enveloppe de 15 000 € par classe pour 3 ans destinée à financer les voyages scolaires, ce afin de permettre aux enseignants de programmer leurs classes de découverte avec une base financière connue sur une durée de 3 ans.

Le financement des transports pour le ski, la piscine et les activités culturelles est toujours supporté par la collectivité.

S'agissant du sujet de la carte scolaire et de l'organisation future des 2 écoles, une réunion associant l'ensemble des élus, les enseignants et les représentants des parents d'élèves aux Conseils d'écoles sera organisée le mardi 23 janvier 2024.

#### ➤ VALIDATION DES SUBVENTIONS EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS COMMUNALES ET D'INTERET SUPRA COMMUNALES POUR 2024

Le Conseil prend connaissance des propositions de la Commission vie éducative, sports et associations s'agissant des demandes de subvention présentées par les associations de la Commune et valide ces dernières pour l'année 2024 pour un montant de 157 930 €.

La Commission souhaite que le Conseil soit informé des points particuliers suivants :

- La dotation accordée au Ski-club est réduite de 2 000 € par rapport à la demande, un nombre important d'adhérents ne provenant pas de la Commune de Beaufort : il conviendrait que le Ski-club puisse solliciter auprès de ces Communes des participations financières.
- Il est demandé au Comité d'organisation de la Pierra menta hiver de décaler les dates de l'évènement en 2025.

Il valide également l'attribution des subventions en faveur des associations d'intérêt supra communal pour l'année 2024, étant précisé que l'analyse des différentes demandes a été réalisée en partenariat avec les élus des communes d'Hauteluce, Queige et Villard-sur-Doron.

Le montant total des subventions accordées par les communes aux 18 associations d'intérêt cantonal s'élève à 34 800 € dont 16 704 € pour la commune de Beaufort. Arlysère Agglomération participe à ce financement par une attribution de compensation, montant fixe depuis plusieurs années. Ainsi, le nombre d'associations augmentant, le montant des subventions affecté à certaines associations est en réduction.

#### ➤ VALIDATION DES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE A VOTER AUX BUDGETS ANNEXES

Le Conseil prend connaissance des propositions s'agissant des subventions d'équilibre à verser du budget général aux budgets annexes (CCAS, domaine skiable, forêt, chauffage) et valide ces dernières.

#### ➤ BUDGET CHAUFFAGE : DECISION S'AGISSANT DE L'AUGMENTATION DES TARIFS A COMPTER DE 2024

Le bilan annuel de la chaufferie bois fera l'objet d'une réunion de présentation par EEPOS en présence des prestataires concernés en janvier 2024 : la question de l'augmentation des tarifs du chauffage est ainsi reportée lors d'une prochaine séance.

#### ➤ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE POUR LES TRAVAUX DE REPARATION SUITE AUX INTEMPERIES DE NOVEMBRE 2023

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible au titre de la dotation de solidarité pour les travaux nécessaires aux réparations de voiries qui font suite aux intempéries de novembre 2023, dont le montant est estimé à ce jour à plus de 400 000 €.

#### ➤ VALIDATION DE L'APS POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES PONTS DU PLANAY

Après avoir pris connaissance des propositions techniques et financières du maître d'œuvre chargé d'étudier le dossier de réfection des 2 ponts du Planay, le Conseil décide à l'unanimité, au regard des considérations techniques et financières (écart de coût), de retenir le choix de la reconstruction de ces



2 ponts. Les modalités précises (calendrier, dévoiement, ...) seront définies ultérieurement et des subventions sont à rechercher.

➤ REFECTION DU PONT DE LA SERRAZ – INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Conseil est informé de l'analyse des offres remises suite à la consultation pour la réfection du pont de la Serraz.

L'offre de l'entreprise Martoia qui propose dans sa variante une buse béton pour un montant de 148 870 € HT est retenue.

➤ FOURNITURE DE CARBURANTS ET COMBUSTIBLES

Le Conseil est informé du choix de l'entreprise Total Energie pour la fourniture de fioul, gazole et GNR pour l'année 2024.

➤ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de biens immobiliers situés à Arêches et à Beaufort, tout comme de ne pas préempter sur l'achat d'une parcelle forestière sur le secteur de Balsetet.

➤ DEMANDE DE DEFRIQUEMENT POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA SECURISATION DE LA RD925 AU NIVEAU DU COULOIR DES DAMES (TETAZ) EN AMONT DE LA RD 925

Le Conseil départemental va réaliser en 2024 des travaux de sécurisation en amont de la RD 925 (route de Roselend), dans le secteur du paravalanche, travaux pour lesquels il est nécessaire en préalable que la Commune de Beaufort, propriétaire de parcelles forestières, réalise une coupe. Pour ce faire, le Conseil valide à l'unanimité le dépôt d'un dossier de demande de défrichement.

➤ ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE COURS COMMUNE SECTEUR DORINET

Le Conseil prend connaissance de la demande de Monsieur Rémi BUTTIN, acquéreur d'une parcelle de terrain située à Dorinet, que soit établie une servitude de cours commune entre sa parcelle et la parcelle communale support du bâtiment qui accueillera les équipes d'EDF hydro Alpes, ce afin de positionner son bâtiment en limite de propriété.

Le Conseil valide à l'unanimité cette demande.

➤ AUTORISATION DE DEPOT D'UN PC POUR LE CHALET DE ROGNOUX ET REEVALUATION DU FERMAGE CORRESPONDANT

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour la création d'un chalet d'alpage sur l'alpage de Rognoix, étant précisé que le fermage de cet alpage dont s'acquitte le GAEC du Cuvy sera revalorisé de 1 000 € par an, en compensation de l'investissement supporté par la collectivité.

➤ ECHANGE DE TERRAIN AVEC MME LANDAIS-CHAUCHAIX CHRISTELLE AU PRAZ

Suite au déclassement du chemin rural du Praz, à la demande de Madame LANDAIS-CHAUCHAIX Christelle, et à la transmission des documents d'arpentage correspondant, le Conseil valide l'échange de terrains en fixant le prix du terrain à 75 €/m².

➤ CESSION DE TERRAIN ET ETABLISSEMENT DE SERVITUDE LA CHAVONNERIE – M. ROCHAIX

A la demande de Monsieur Jean-Yves ROCHAIX, la délibération par laquelle la Commune a décidé de vendre une parcelle de terrain à la Chavonnerie à Monsieur et Madame Jean-Yves ROCHAIX est modifiée, les conditions financières étant inchangées.

➤ PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS

Le Conseil valide à l'unanimité la proposition de la Commission ressources humaines prévoyant de mettre en place la participation à la protection sociale complémentaire des agents à hauteur de 15€ par mois et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, cette obligation étant faite aux collectivités à compter de 2026.

➤ **ADHESION AU SERVICE INTERIM DU CENTRE DE GESTION**

Le Conseil valide à l'unanimité la convention permettant d'adhérer au service intérim du Centre de gestion, service susceptible d'être actionné en cas de besoin particulier ou d'absence d'un agent.

➤ **MODIFICATION DE POSTE PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE ET D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Le Conseil valide la création de ces postes qui font suite d'une part à la réussite d'un concours par un agent (Monsieur Hadrien PICQ), d'autre part au départ en retraite d'un autre (Madame Marie-Noëlle PERRIER).

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Vœux du Maire et du Conseil municipal : mercredi 20 décembre 2023 à 18h à Arêches

- Tarifs de l'eau : lors de la réunion du Conseil d'agglomération du 14 décembre 2023 et suite aux nombreuses interventions de Monsieur le Maire, Arlysère agglomération a accepté de lisser l'augmentation telle que prévue initialement, étant précisé qu'il est prévu de poursuivre l'augmentation des tarifs afin d'atteindre le tarif cible en 2027

- Le recours gracieux à l'encontre du permis attribué à Monsieur Nicolas DUC-GONINAZ à Arêches fait toujours l'objet d'une analyse par le Conseil juridique de la collectivité

- Réhabilitation du bâtiment de la pharmacie : le projet d'établissement d'un BEA avec la SEM4V est en cours de montage. Les modalités précises (nombre d'appartements, durée du contrat) seront définies lors du Conseil municipal de janvier 2024

- Garderie La Clé des cimes : la MSA a attribué une subvention de 35 000 € pour le fonctionnement de la garderie

Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "F. Roche", is written over a horizontal line.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE  
LUNDI 22 JANVIER 2024**